

## École Richelieu

5405, rue de Courcellette  
Trois-Rivières (Québec) G8Y 3V2

Téléphone : 819-375-8809

Télécopieur : 819-375-1583



Centre  
de services scolaire  
du Chemin-du-Roy

Québec



### PROCÈS-VERBAL - CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2024 À 18H30 À L'ÉCOLE RICHELIEU

Sont présents :	Madame Maryse Paradis	Représentante des parents
	Madame Mélanie Picard	Représentante des parents
	Monsieur Jean-François Huppé	Représentante des parents
	Monsieur Patrick Régimbal	Représentant des parents
	Madame Laurence Francoeur	Représentante du personnel, enseignante
	Madame Laurence Morel	Représentante du personnel, enseignante
	Madame Marie-Andrée Abel	Représentante du personnel, enseignante
	Madame Isabelle Ricard	Représentante du service de garde

Sont également présentes à la table du conseil d'établissement :

Madame Geneviève Boulanger	Directrice
----------------------------	------------

#### 1. Présences et quorum

La directrice de l'école, madame Geneviève Boulanger, ouvre la séance après avoir constaté qu'il y a quorum. La prise de présence est effectuée par madame Geneviève Boulanger.

#### 2. Questions du public

Aucune question.

#### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**CONSIDÉRANT** que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour;

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Mélanie Picard, il est résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 10 avril 2024, tel que présenté.

L'ordre du jour se trouve à l'annexe 1 du présent procès-verbal.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 7 février 2024.

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Laurence Morel, il est résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2024, tel que proposé.

Une copie de ce procès-verbal se trouve à l'annexe 2 du présent procès-verbal.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 7 février 2024

Suivi en affaire nouvelle.

6. Correspondance

Courrier adressé au conseil d'établissement

Aucun courrier

7. Formation des membres du CÉ

Cinq fiches thématiques sont présentées :

- Frais scolaires;
- Services-garde-milieu-scolaire;
- Services extrascolaires;
- Élèves HDAA;
- Portrait et fonctionnement d'une équipe-école et équipe-centre.

8. Information de la direction

a) Organisation scolaire 2024-2025

176 élèves à ce jour inscrits pour la prochaine année scolaire.

9 classes prévues en date du 10 avril.

b) Suivi au vécu de l'école

La direction présente les diverses activités vécues à l'école :

- La journée « Porte ton pyj » au profit d'Opération Enfant Soleil a permis d'amasser la somme de 501.45\$;
- Journée chandail rose en lien avec l'intimidation;
- L'éclipse solaire;
- Semaine de l'alimentation avec dégustation de divers aliments;
- Jeu de cachette dans l'école;
- Semaine de la Terre à venir avec diverses actions environnementales à prévoir.
- Projet d'agrandissement de l'école : première rencontre dans les prochaines semaines. Détails et nouvel échéancier à venir.

c) **Projet éducatif suivi**

Afin de trouver notre donnée de départ pour notre objectif #3, un sondage a été envoyé à tous les élèves. Les données seront analysées et ajoutées dans notre projet éducatif.

d) **Suivi budgétaire**

La direction présente le suivi budgétaire de l'école.

9. **Sujets de discussion**

a) **Principes d'encadrement de la politique relative aux contributions financières**

Le Centre de services scolaire a adopté la Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves conformément à l'article 212.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Cette politique s'applique de façon obligatoire à toutes les écoles et à tous les centres.

Conformément à l'article 77.1 de la LIP (100.3.2 de la LIP pour les centres) et dans le respect de l'article 7 de la LIP, la direction de l'école, madame Geneviève Boulanger, a proposé au conseil d'établissement une liste de principes d'encadrement qui seront pris en compte, par le personnel de l'école et la direction d'école, dans le choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et dans l'élaboration de la liste du matériel d'usage personnel requis pour les services dispensés par l'école Richelieu.

Les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école Richelieu seront également pris en compte dans le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants (art. 96.15 LIP) (art. 110.12 LIP pour le centre);

Les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec :

- les différentes politiques du Centre de services scolaire balisant certains frais ainsi que leur gestion;
- le projet éducatif de l'école qui a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre);
- les caractéristiques et les attentes de la communauté desservie par l'école (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre). Le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées, lorsqu'il s'est penché sur les principes d'encadrement proposés par la direction d'école (ce considérant n'est pas applicable pour les centres).

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Patrick Régimbal, il est résolu à l'unanimité :

**D'ÉTABLIR** les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix de manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2024-2025. Ces principes d'encadrement sont déposés en annexe3;

**DE MANDATER** la direction pour qu'elle s'assure que les listes préparées par le personnel de l'école Richelieu respectent lesdits principes, avant de les approuver et de les déposer au conseil d'établissement.

b) Changements Loi 23

La direction de l'école, Mme Geneviève Boulanger, présente les principaux changements en lien avec le conseil d'établissement apportés par la loi 23. Les changements sont effectifs depuis décembre 2023 et les règles de régie internes seront modifiées en vue de la rentrée 2024-2025.

c) Marché aux puces

082-CE  
100424-04

CONSIDÉRANT l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le conseil d'établissement peut, au nom du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, solliciter et recevoir toute somme d'argent, sous forme de don, legs, subvention ou autre contribution bénévole de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

CONSIDÉRANT la proposition de campagne de financement qui respecte les lois, règlements et politiques du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT les précisions nécessaires pour certains points entourant la campagne de financement proposée;

CONSIDÉRANT qu'aucun membre du conseil d'établissement n'a déclaré un intérêt personnel dans la campagne de financement proposée;

CONSIDÉRANT que le marché aux puces permet d'amasser des fonds pour des activités

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Abel de tenir la campagne de financement ayant les caractéristiques suivantes :

A) But : Financement pour diverses activités pour les classes ou l'école

B) Cette campagne de financement se déroulera le 11 mai 2024 sur les terrains de l'école Richelieu.

C) Elle sera comptabilisée dans le code budgétaire suivant : 082-5-271-975 MARCHE

D) Utilisation du nom et du logo de l'établissement : Pour la publicité de l'événement.

E) En cas d'annulation de l'activité ou du projet ou en cas de surplus, les fonds seront utilisés de la façon suivante : Diverses activités pour les classes ou l'école.

G) Utilisation des médias sociaux et publicité: Facebook , courriel envoyé aux parents.

## 10. Services de garde La Luciole

### a) Informations générales

Mme Isabelle Ricard, technicienne du service de garde, propose d'offrir la possibilité aux parents de choisir entre deux options lors des journées pédagogiques : une pédagogique maison ou une sortie.

Elle présente aussi la planification des activités en vue de la semaine des services de garde. Une belle programmation sera offerte aux élèves.

### b) Règles de fonctionnement 2024-2025

La direction présente les règlements généraux du service de garde.

CONSIDÉRANT l'article 86 de la Loi sur l'instruction publique qui donne le mandat au conseil d'établissement d'approuver les règlements du service de garde;

CONSIDÉRANT qu'une partie du document est uniforme pour l'ensemble de notre centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que cette proposition a été élaborée avec la participation de la technicienne et des éducateurs de l'école;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Maryse Paradis d'approuver les règles de fonctionnement du service de garde, tel que présentés.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ. Une copie des règles de fonctionnement 2024-2025 se trouve à l'annexe 5 du présent procès-verbal.

## 11. Affaires diverses

### a) Politique alimentaire

Au niveau de la politique alimentaire, nous réfléchissons l'an prochain sur la possibilité d'aller de l'avant avec le retrait des restrictions des aliments allergènes. Le cas échéant, une formation sera offerte à tous les membres du personnel afin d'assurer une transition sécuritaire.

### b) Résultat sondage traiteur

La direction présente les résultats du sondage aux parents considérant l'utilisation du traiteur au service de garde. Les parents sont favorables. Nous offrirons donc le service à compter du mois de mai 2024.

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente Mme Maryse Paradis, accueille favorablement la proposition de Mme Laurence Morel de procéder à la levée de la séance à 20h59.

  
\_\_\_\_\_  
Signature de la présidente

26 juin 2024  
\_\_\_\_\_  
Date

  
\_\_\_\_\_  
Signature de la secrétaire

26/06/24  
\_\_\_\_\_  
Date

Rapport aux membres parents de la déléguée au comité de parents